

Le portrait:

Annegret Schär



*«J'adore mon travail.
Même si certains ne le
comprennent pas, ça
m'est égal.»*



Éducatrice spécialisée en poste depuis 2014 à l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Berne

Diplôme d'enseignante du canton de Berne (1989) et diplôme « Travail social » FH (1998)

Pourquoi avez-vous choisi ce domaine d'activité?

L'apprentissage, à savoir l'acquisition de nouvelles compétences et de savoir-faire, imprègne ma vie professionnelle de tous les jours et ceci depuis que je suis entrée dans la vie active. Pendant de nombreuses années, j'ai enseigné dans la formation de base, ensuite j'ai familiarisé les enfants et les adolescents vivant dans des institutions sociales avec le comportement social que l'on attend d'eux et j'ai conseillé les parents à établir une relation raisonnée avec leurs enfants. À l'âge de 45 ans, j'ai voulu me consacrer à un autre groupe cible plutôt délaissé par notre société. Je me suis dit que les délinquants ont certainement une capacité d'adaptation suffisante pour structurer leurs comportements délictueux grâce à une formation comportementale qui leur permettra d'adopter des nouvelles manières d'agir correctement sur le plan social et légal. Animée de cet esprit d'expérimentation et de la conviction que chacun a la faculté de changer dès lors qu'il vit dans un environnement propice à l'apprentissage, j'ai intégré à la probation.

Cependant, j'ai constaté également dans ma nouvelle fonction que toutes les personnes ne sont pas enclines à apprendre et à faire les efforts nécessaires pour inverser les choses. Je dois relever tous les jours à nouveau le défi de promouvoir avec chacun de mes clients sa disposition à mener une vie dans la légalité et à s'intégrer socialement tout en mettant au point avec lui des comportements répondant à des situations concrètes. Lorsque ressurgissent les anciens modes de comportement qui, dans le pire des cas, sont délictueux, je n'hésite pas à activer le système d'alerte précoce, à appuyer sur le bouton d'alarme, voire à déclencher le frein d'urgence. Je considère qu'il s'agit là d'une tâche essentielle pour une éducatrice spécialisée chargée de personnes en période de mise à l'épreuve.

Quelle était votre vision lors de votre entrée en fonction?

Que la société, les employeurs, les gérants de logements, les voisins, les associations donnent une chance aux personnes ayant encouru une peine dans le passé qui constitue une cassure

grave dans leur vie, en leur proposant du travail, un logement, en les intégrant dans la collectivité, leur permettant de participer à la vie sociale et en leur montrant de l'estime. Que nous, les professionnels, soyons soutenus par la collectivité dans les efforts que nous déployons pour la réinsertion de ces personnes et la prévention de la récidive.

De quelle manière votre regard s'est-il modifié au fil du temps ?

Je me suis rendu compte que l'attitude de la société vis-à-vis de la délinquance est sans concession, que les anciens délinquants sont bannis de la société pour des périodes de longues durées dès lors qu'ils ont eu le courage de révéler leur passé, qu'ils peinent à bénéficier d'une seconde chance, à pouvoir faire leurs preuves dans un métier, leurs relations avec les autres et dans bien d'autres domaines. Que la société craint avant tout que ces personnes puissent à nouveau générer des préjudices et de nouvelles victimes.

Si vous aviez un souhait, quel serait-il ?

Je souhaiterais que le thème de l'application des peines ne soit pas laissé à la seule appréciation de la politique. Qu'il y ait des institutions solides qui se chargent de ce thème sans craindre de s'exposer à l'opinion publique en abordant les sujets de la délinquance et de l'exécution des peines. Je pense dans ce contexte à nos Églises nationales et leurs thèmes traditionnels comme le pardon et l'acceptation des êtres dans leur communauté. Je souhaiterais que la délinquance et sa gestion soient considérées avec réalisme et objectivité et que ce ne soit pas la sécurité qui prévaut dans les préoccupations des hommes politiques et prédomine dans les lois, les règlements et les démarches des autorités. Que ce ne soient pas les potentiels coûts qui empêcheront de prendre des mesures raisonnables qui s'imposent et de procéder à des investissements. Je souhaite qu'en Suisse, nous ferons tout notre possible afin que le nombre de personnes lésées et de victimes soit faible.

A votre avis quels sont les points forts et faibles du système pénitentiaire suisse ?

Parmi les points forts: un personnel engagé qui doit s'arranger avec de nombreux conflits d'intérêt qui surgissent dans son travail de tous les jours. Des concepts de traitement qui ont fait leur preuve, des concepts nouveaux, voire personnalisés qui sont appliqués sans relâche afin d'éviter d'autres victimes. Un personnel spécialisé et des experts qui apportent leur savoir-faire et leur expérience. Des concordats bien organisés, des autorités et établissements pénitentiaires qui assurent une application des peines juste et, dans la mesure du possible, digne et respectueuse. Il existe, bien évidemment, des stagnations, des absurdités et déroulements non conformes. Je pense cependant que la qualité du système pénitentiaire en Suisse est bien supérieure à la moyenne, comparée au reste du monde.

Comment vous ressentez-vous à côté du travail ?

Je me consacre corps et âme aux plaisirs et inspirations que la vie nous offre. J'aime faire la cuisine et j'aime manger, je fais du yoga et je m'imprègne de tout ce qui touche à l'essence même de l'homme et qui est source de sens.

Qu'est-ce que vous vouliez dire depuis longtemps ?

J'aime mon travail ce qui suscite parfois de l'incompréhension mais cela m'est égal.

Une anecdote, un évènement spécial dans votre vie professionnelle ?

Récemment, à l'occasion d'un entretien final, un de mes clients qui a subi la mise à l'épreuve avec succès et a été définitivement libéré me dit: C'est odieux, on s'efforce de tout bien faire et en fin de compte, on nous supprime notre « aide » à la probation.

De quel canton souhaitez-vous que vienne le prochain « Visage pour prosaj » ?

Étant donné que le canton de Berne se situe au cœur même de la Suisse, ce sera au tour d'un canton en périphérie, peut-être BS?